



**République Française**  
**Département de Seine et Marne**  
**Commune de Quiers**

**Délibération du Conseil  
Municipal de la commune de Quiers**  
**Vendredi 13 juin 2025**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025  
Reçu en préfecture le 16/06/2025  
Publié le  
ID : 077-217703818-20250613-DEL\_2025\_14-DE

**DEL-2025-14**

Le vendredi treize juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le six juin deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE** : Mme Rozenn LUX qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES** : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

**Nombre de conseillers en exercice** : 12

**Nombre de conseillers présents** : 9

**Nombre de votants** : 10

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Agnès SURATEAU.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**OBJET** : Communauté de communes la Brie Nangissienne- Désignation des représentants au sein des commissions de l'intercommunalité.

Vu la loi N° 2022/143-13 en date du 24 novembre 2022 portant désignation des représentants au sein des commissions communautaires ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-6-1 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2020/37-07 en date du 9 juillet 2020 déterminant les commissions communautaires ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2020-51-02 en date du 17 septembre 2020 portant désignation des représentants au sein des commissions communautaires ;

Vu la délibération N° 2023/20-20 en date du 26 janvier 2023 portant création de la commission Mutualisation ;

Vu la délibération N° 2023/83-03 en date du 29 juin 2023 portant désignation des représentants au sein des commissions communautaires ;

Vu la délibération N°2023/111-17 en date du 28 septembre 2023 portant désignation des représentants au sein de la commission communautaire ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-François THOLLET au sein du conseil municipal en date du 9 février 2025 ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Jean-François THOLLET en tant que titulaire au sein de la commission FINANCES et RESSOURCES HUMAINES ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Jean-François en tant que titulaire au sein de la commission PATRIMOINE et DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Désigne :**

**•Représentant titulaire de la commission FINANCES et RESSOURCES HUMAINES :**

Monsieur Davy BRUN

**•Représentant titulaire de la commission PATRIMOINE et DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL :**

Mme Agnès SURATEAU

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Quiers, le 13 juin 2025

Le Maire, Davy BRUN

